

Le rapport indique, d'autre part, qu'en 1966 s'ouvrira une période où, chaque année, environ 1,200 jeunes gens sortant de l'école viendront s'inscrire sur le marché du travail. Notre cadence actuelle d'accroissement du nombre des emplois n'est que la moitié de ce qu'elle devrait être. Le rapport signale que seuls des efforts persistants nous permettront de résoudre le problème de l'emploi des années 60.

L'honorable député qui demeure à Guelph (je m'excuse d'avoir oublié le nom de sa circonscription) s'est exprimé avec beaucoup de feu et de chaleur sur la situation à Brantford, qu'il a comparée à celle de Guelph et de Galt. Je le comprends assez bien, d'abord parce que Brantford, bien que faisant partie d'une région qui pourrait être désignée, se trouve également dans une zone d'industrialisation assez massive où ces régions sont limitées. En ce qui concerne la migration des travailleurs, qu'allons-nous faire à Port-Arthur, où les gens ne peuvent pas obtenir de travail alors qu'il n'y a pas d'emplois disponibles à Fort-William? Le centre industriel le plus rapproché est soit Winnipeg, situé à 500 milles à l'ouest, soit Toronto, situé à 850 ou 900 milles à l'est ou encore Sudbury, à plus de 600 milles de distance. Cet élément n'encouragera certes pas les gens à se déplacer et à effectuer des échanges. De fait, le taux de mobilité dans notre région a été extrêmement élevé. L'une des raisons en est que chez nous beaucoup de gens sont venus s'établir assez récemment; ils sont donc disposés à se déplacer à la recherche d'emplois. Eux n'hésiteront pas à se déplacer. Mais cela va devenir bien difficile pour les jeunes gens, surtout pour ceux qui ne pourront pas retirer les bénéfices escomptés de la situation, peut-être parce qu'ils n'auront pas le talent voulu, ou qu'ils ne se verront pas offrir des occasions attrayantes. Je ne sais vraiment pas ce que nous allons faire de toutes ces personnes, et je ne crois pas que la mesure législative à l'étude puisse les aider. C'est là une des critiques essentielles que m'inspire la formule des régions désignées.

Une autre critique, c'est que dans notre zone il n'existe pas véritablement de sélection. La ville de Geraldton est située à 125 milles de Port-Arthur au cœur même de la brousse de l'Ontario septentrional. Et cependant, elle est dans le district de Port-Arthur. La ville de Geraldton compte 5,000 âmes. Je songe aussi à une autre ville, celle de Sioux-Lookout, dans la circonscription de Kenora-Rainy-River, dont la population dépasse à peine 2,000 âmes; Sioux-Lookout est à 150 ou 160 milles de Kenora qui, sauf erreur, est englobée dans le district qui sert de base pour les données statistiques de la formule à l'étude. Les

occasions d'emploi ne se sont pas beaucoup multipliées ni à Geraldton ni à Sioux-Lookout depuis dix ans, surtout pas à Sioux-Lookout. Je me suis entretenu avec un monsieur qui a récemment fondé une société de bois de charpente à Sioux-Lookout et il était très amer au sujet de ce projet de loi ou de son principe, parce qu'il n'aura pas vraiment l'occasion de s'en servir dans un endroit difficile au point de vue de l'emploi mais qui, j'en suis sûr, répondra probablement à ces exigences parce que la ville se trouve dans un autre district. Les mêmes remarques s'appliquent à Geraldton.

Il y a un autre élément dont ne tient pas compte cette formule et, encore une fois, nous revenons à la question de la mobilité. Sioux-Lookout est le village d'où je viens. Les occasions d'emploi n'y ont pas augmenté du tout. En fait, elles ont diminué constamment. Toutefois, les jeunes sont partis et leur départ fausse les données relatives aux occasions d'emploi qu'envisage la formule en termes de croissance. C'est pour cette raison qu'à mon avis, nous devons demander au ministère de l'Industrie de s'employer énergiquement à rendre cette formule de désignation des régions plus flexible afin qu'elle tienne compte de plus d'éléments qu'à l'heure actuelle.

L'un des avantages qui en découlerait, à mon sens, c'est que nous pourrions faire disparaître le dédain psychologique que fait naître cette idée des régions désignées comme régions de marasme. Il me semble que si la formule était présentée sous un jour plus agréable, des organismes comme les Chambres de commerce hésiteraient moins à voir leur région choisie comme région désignée et seraient portés à examiner de plus près et plus à fond les problèmes économiques de leur région.

Voici maintenant le dernier point que je voudrais soulever à cet égard et c'est, à mon sens, l'élément le plus exaspérant d'une structure fédérale dans une société fédérale. Je pourrais vous donner en exemple les difficultés que nous avons rencontrées en essayant d'instituer cette commission, d'obtenir l'appui nécessaire à sa création et de présenter un rapport. Le député de Fort-William confirmera, j'en suis sûr, les problèmes auxquels nous avons dû faire face. Les hommes d'affaires et ceux qui s'occupent des affaires publiques dans notre région s'inquiétaient de l'augmentation extraordinaire du nombre d'enfants dans nos écoles. Nous pouvions voir qu'il y aurait des difficultés et nous avons décidé qu'il était de notre devoir de faire face à la situation et d'entreprendre quelque chose à ce sujet. Nous nous sommes adressés au gouvernement provincial. On nous y a dit: «Nous ne voyons vraiment pas comment vous